



Cadre réservé à l'association

Date de réception du dossier : ...../...../.....

Cours attribué : .....

Pièce(s) manquante(s) : .....

## COURS DE DANSE CLASSIQUE, COMPAGNIE CAP-ARTS

198 Quai de Stalingrad – 92130 Issy les Moulineaux

Tél. : 01.47.36.01.62/ capartsprod@gmail.com

### DOSSIER D'INSCRIPTION

SAISON 2020/2021

**DÉBUT DES COURS: MARDI 22, MERCREDI 23, VENDREDI 25 SEPTEMBRE ET SAMEDI 26 SEPTEMBRE**  
**2020**

Date et lieu des inscriptions
<i>Les 5 et 6 Septembre au Forum des associations d'Issy les Moulineaux</i>
<i>Par mail à:</i> capartsprod@gmail.com
Sur place à l'heure des cours

Les dossiers **complets** sont traités dans l'ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles.

**LIEU DES INSCRIPTIONS:** Au forum des associations d'Issy les Moulineaux - Palais des Sports Robert Charpentier - 6 Boulevard des Frères Voisin, 92130 Issy-les-Moulineaux  
**et/ou**  
Sur place à l'heure des cours

**Attention :** *L'inscription sera validée lorsque l'ensemble du règlement aura été remis  
Fiche d'inscription complétée et signée, règlement des cotisations, règlement intérieur, certificat médical lors du 1er cours.*

Nom .....	
Prénom.....	<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M
Adresse.....	
.....Code Postal .....	
Ville.....	
Date et lieu de naissance : .....	à.....Age : .....
Indiquer votre niveau en danse classique (nb d'années) : .....	
Cours souhaité (date, lieu et horaires) .....	
<b><u>Pour les mineurs, Nom(s) des parents</u></b> .....	
Tél.(obligatoire) Portable .....	/ Personnel : . .....
Professionnel : .....	<b><u>Email (obligatoire):</u></b> .....



## TARIF DES COURS

	Cotisation 1 cours par semaine	Cotisation 1 cours 1h15 par semaine	Forfait famille
Prix des cours (pour l'année)	235€ Payable en 3 fois, 1 chèque de 80€ et 2 chèques de 90€ - (frais de dossier inclus)	275€ Payable en 3fois, 3 chèque de 100€ (frais de dossier inclus)	Réduction familial - 25€ sur la deuxième inscription
(frais de dossier)	25€	25€	
Montant à payer	260€	300€	

### Mode de règlement:

- En une fois par chèque de \_\_\_\_\_ €, à l'ordre de Association CAP-ARTS
- En 3 fois par chèques : \_\_\_\_\_ € encaissé en Octobre 2020  
\_\_\_\_\_ € encaissé en Novembre 2020  
\_\_\_\_\_ € encaissé en Décembre 2020

**Les 3 chèques doivent être remis lors de l'inscription**

**ESSAI DE COURS GRATUIT**

Possibilité d'essayer un cours en fonction des places disponibles: il faut d'abord vous inscrire et en cas de désistement le dossier et le règlement vous seront restitués.

### **RAPPEL DES PIÈCES A JOINDRE IMPÉRATIVEMENT AU DOSSIER :**

- ✓ La fiches d'inscription complétée et signée
- ✓ Le certificat médical de non contre-indication à la pratique de danse classique
- ✓ Le règlement des cotisations
- ✓ Approbation du règlement intérieur



## AUTORISATION D'HOSPITALISATION

### En cas d'urgence pour mon enfant mineur:

Je soussigné \_\_\_\_\_ agissant en qualité de \_\_\_\_\_ de l'enfant dont les coordonnées sont indiquées ci-dessus autorise le professeur du cours à appeler les urgences avec possibilité d'hospitalisation.

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

Signature

## AUTORISATION DE SORTIE POUR LES MINEURS

Je soussigné \_\_\_\_\_ agissant en qualité de \_\_\_\_\_ de l'enfant \_\_\_\_\_

### Les cours :

- Autorise mon enfant à arriver et à quitter le cours par ses propres moyens
- Déposera et viendra chercher **dans la sale** mon enfant à chaque cours
- Autorise \_\_\_\_\_ à déposer et venir chercher **dans la sale** mon enfant à chaque cours

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

Signature

## DROIT A L'IMAGE

*Toute personne, quelque soit sa notoriété, dispose d'un droit exclusif sur son image (brute ou faisant partie d'un montage photographique) et l'utilisation de celle-ci. Elle peut s'opposer à une diffusion sans autorisation. L'association a besoin de supports visuels pour promouvoir son activité. Ces photos et/ou vidéos nous sont utiles afin de présenter l'association et le travail de l'année. Merci de votre compréhension.*

- Je donne mon accord  Je ne donne pas mon accord

pour l'utilisation de mon image ou celle de mon enfant pour les supports de communication réalisés par l'Association Cap-Arts (photos et vidéos) pour une éventuelle parution sur tous supports de communication de l'association (Site internet, plaquettes, programmes, vie municipale etc. ...) et renonce ainsi à mon (son) droit à l'image.

L'Association Cap-Arts bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies et des vidéos susceptibles de porter atteinte à la vie privée, ou tout autre exploitation préjudiciable. Je ne demande aucune contrepartie de quelque nature et je garantis de n'être lié(e) à aucun contrat exclusive relatif à l'utilisation de mon image et de mon nom.

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »:



## REGLEMENT INTERIEUR EXEMPLAIRE DE L'ASSOCIATION

### **1 - Objet**

Ceci est un règlement intérieur, merci de bien vouloir le lire attentivement et de le signer.

### **2 - Inscription**

Le bulletin d'inscription est à remplir intégralement (date de naissance, adresse, horaires...), les numéros de téléphone (domicile et travail) et l'adresse mail CORRECTEMENT rédigée sont à communiquer obligatoirement pour pouvoir prévenir en cas d'accident ou d'annulation de cours, et pour toute information.

L'Association Cap-Arts s'engage à ne pas les divulguer. L'adresse mail nous est utile pour des informations éventuelles en cours d'année.

Le certificat médical est à fournir impérativement, au plus tard lors du premier cours.

### **3 - Obligations de l'Association**

L'Association assurera des cours de danse de septembre à juin, hors vacances scolaires et jours fériés.

Le mois de juin est consacré aux rattrapages des cours éventuellement reportés, l'Association informera l'utilisateur de toute annulation ou report de cours. Dans le cas où le professeur ne pourrait pas assurer son cours, l'Association s'engage soit à trouver un remplaçant ou à reporter le cours lors des vacances scolaires ou en juin. En cas de force majeure, les cours peuvent être assurés en visioconférence.

### **4 - Obligations de l'utilisateur**

- L'utilisateur devra se procurer la tenue demandée par l'association. Aucune tenue spécifique n'est demandée pour le premier cours, il faut simplement que l'élève soit à l'aise, une tenue extensible, un petit leggings avec un haut près du corps fera l'affaire pour démarrer l'année.

- L'utilisateur fournira le jour de l'inscription à l'association, sa fiche d'inscription, son certificat médical, le règlement des cours, ainsi que le présent règlement intérieur, et informera l'Association de tout changement à apporter sur sa fiche d'inscription tel que l'adresse du domicile, l'adresse mail et surtout le numéro de téléphone en cas d'urgence.

### **5 - Arrêt des cours**

En cas d'arrêt définitif des cours de la part de l'utilisateur, aucun remboursement ne sera effectué.

### **6 - Responsabilité / début et fin de cours**

L'élève doit assister régulièrement aux cours et en respecter strictement les horaires. Vous devez vous assurer de la présence dans les locaux du professeur avant de laisser votre enfant dans les vestiaires.

De même, nous attendons des parents qu'ils reprennent leurs enfants dès la fin du cours afin de ne pas perturber le bon déroulement du cours suivant.

Nous demandons à tous les parents d'être vigilants lors qu'ils déposent et viennent chercher leurs enfants.

L'Association se décharge de toutes responsabilités de ce qu'il se passe en dehors de la salle de cours et une fois le cours terminé.

### **7 - Assurances**

Conformément à la réglementation en vigueur, l'association Cap-Arts est couverte par une assurance « Responsabilité Civile ». Nous attirons votre attention sur la nécessité de vérifier que votre propre assurance couvre l'élève pour la pratique de la danse.

### **8 - Pertes – vol d'objets ou de vêtements**

Le professeur et le bureau déclinent toute responsabilité en cas de pertes ou de vols dans les vestiaires ou les salles de cours.

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »



## REGLEMENT INTERIEUR EXEMPLAIRE DE L'USAGER

### **1 - Objet**

Ceci est un règlement intérieur, merci de bien vouloir le lire attentivement et de le signer.

### **2 - Inscription**

Le bulletin d'inscription est à remplir intégralement (date de naissance, adresse, horaires...), les numéros de téléphone (domicile et travail) et l'adresse mail CORRECTEMENT rédigée sont à communiquer obligatoirement pour pouvoir prévenir en cas d'accident ou d'annulation de cours, et pour toute information.

L'Association Cap-Arts s'engage à ne pas les divulguer. L'adresse mail nous est utile pour des informations éventuelles en cours d'année.

Le certificat médical est à fournir impérativement, au plus tard lors du premier cours.

### **3 - Obligations de l'Association**

L'Association assurera des cours de danse de septembre à juin, hors vacances scolaires et jours fériés.

Le mois de juin est consacré aux rattrapages des cours éventuellement reportés, l'Association informera l'utilisateur de toute annulation ou report de cours. Dans le cas où le professeur ne pourrait pas assurer son cours, l'Association s'engage soit à trouver un remplaçant ou à reporter le cours lors des vacances scolaires ou en juin. En cas de force majeure, les cours peuvent être assurés en visioconférence.

### **4 - Obligations de l'utilisateur**

- L'utilisateur devra se procurer la tenue demandée par l'association. Aucune tenue spécifique n'est demandée pour le premier cours, il faut simplement que l'élève soit à l'aise, une tenue extensible, un petit leggings avec un haut près du corps fera l'affaire pour démarrer l'année.

- L'utilisateur fournira le jour de l'inscription à l'association, sa fiche d'inscription, son certificat médical, le règlement des cours, ainsi que le présent règlement intérieur, et informera l'Association de tout changement à apporter sur sa fiche d'inscription tel que l'adresse du domicile, l'adresse mail et surtout le numéro de téléphone en cas d'urgence.

### **5 - Arrêt des cours**

En cas d'arrêt définitif des cours de la part de l'utilisateur, aucun remboursement ne sera effectué.

### **6 - Responsabilité / début et fin de cours**

L'élève doit assister régulièrement aux cours et en respecter strictement les horaires. Vous devez vous assurer de la présence dans les locaux du professeur avant de laisser votre enfant dans les vestiaires.

De même, nous attendons des parents qu'ils reprennent leurs enfants dès la fin du cours afin de ne pas perturber le bon déroulement du cours suivant.

Nous demandons à tous les parents d'être vigilants lors qu'ils déposent et viennent chercher leurs enfants.

L'Association se décharge de toutes responsabilités de ce qu'il se passe en dehors de la salle de cours et une fois le cours terminé.

### **7 - Assurances**

Conformément à la réglementation en vigueur, l'association Cap-Arts est couverte par une assurance « Responsabilité Civile ». Nous attirons votre attention sur la nécessité de vérifier que votre propre assurance couvre l'élève pour la pratique de la danse.

### **8 - Pertes – vol d'objets ou de vêtements**

Le professeur et le bureau déclinent toute responsabilité en cas de pertes ou de vols dans les vestiaires ou les salles de cours.

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »